



17^{ème} session du Groupe de travail de l'Examen Périodique Universel

Examen Périodique Universel du Sénégal Déclaration de la délégation de la République du Congo Genève, le 21 octobre 2013

Monsieur le Président,

La délégation du Congo adresse ses chaleureuses et fraternelles salutations à S E Monsieur *BIDI K. KABA, Garde du Sceau* ainsi qu'à la délégation qui l'accompagne.
ministre de la Justice

Nous félicitons le Gouvernement du Sénégal qui, grâce à une parfaite collaboration entre les Institutions Publiques et la société civile, a élaboré un rapport national qui confirme l'engagement constant du Sénégal à consolider et à améliorer son action en matière de promotion et de protection de tous les droits humains.

En dépit de quelques difficultés liées au contexte politique national, le Gouvernement du Sénégal n'a pas épargné ses efforts en vue de la mise en œuvre de la majorité des recommandations adoptées par le Conseil des Droits de l'Homme dans le cadre de l'EPU du Sénégal du premier cycle.

La délégation du Congo note qu'après l'EPU du premier cycle, le Sénégal a enrichi le cadre normatif et institutionnel de promotion et de protection des droits de l'homme en adoptant plusieurs mesures législatives et réglementaires, entres autres :

- institution de l'Observatoire National des Lieux de Privation de liberté ;
- ratification de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ;
- Création d'une cellule Nationale de lutte contre la Traite des Personnes, en particulier des femmes et des enfants ainsi que pour modifier la loi n° 61-10 du 7 mars 1961, portant code de la nationalité en ouvrant le droit à la femme de donner la nationalité sénégalaise à ses enfants et facilitant l'accès de son conjoint à celle-ci.

La délégation du Congo salue l'adoption par le Sénégal de la loi du 28 mai 2010 sur la parité absolue hommes /femmes et l'institution de l'Observatoire National de la Parité (ONP) qui a la mission de suivre, d'évaluer et de formuler des propositions visant à promouvoir la parité entre les hommes et les femmes dans les politiques publiques.

Enfin, la délégation du Congo recommande au Sénégal de poursuivre ses efforts pour rendre conforme le Comité Sénégalais des Droits de l'Homme aux principes de Paris.

Je vous remercie.